REPUBLIQUE FRANÇAISE

2e CIRCONSCRIPTION DE L'ISERE



ELECTIONS LEGISLATIVES DU 18 NOVEMBRE 1962

PROGRAMME du CANDIDAT

Aimé VERNET

Directeur administratif, commercial, comptable et juridique

Patriote Républicain Démocratique et Laïque

Électrices, Électeurs,

Je sais que vous appréciez peu les candidatures qui se targuent de tout un tas d'activités secondaires, autres que leur activité professionnelle : membres de ceci... administrateurs de cela... souvent organismes méconnus de vous et d'autres... Aussi, vais-je m'efforcer d'être bref.

Originaire de Grenoble d'une famille connue et estimée, mes bisaïeuls paternels étaient magistrat et institutrice.

Je suis marié, âgé de 37 ans. En 4 ans de scolarité seulement j'obtins le certificat d'études avec mention et félicitations de l'Inspection académique. J'ai ensuite fréquenté l'école Supérieure et l'école Vaucanson que je quittai en 1943, paré des diplômes de fin d'études du cycle commercial et comptable. J'allais avoir 18 ans.

Puis, dans des conditions difficiles, j'ai préparé le brevet professionnel de comptabilité, dont l'exercice légalise la profession libérale de comptable agréé.

L'époque me priva de m'acheminer vers l'Institut et la faculté de Droit — **mes vœux les plus chers** — car les études étaient ma joie. C'est donc seul que je poursuivis ma formation.

La clandestinité m'en fit connaître d'autres, celles que procurent la solidarité et l'**amour de son prochain.**

Mes fonctions sociales à l'époque me permirent de dissimuler de nombreux patriotes traqués, recherchés au titre de **communistes** ou de **terroristes** et d'organiser au mépris de ma vie un authentique réseau de dissidents.

Je n'ai jamais jugé utile ensuite de me faire reconnaître ce qu'il est convenu d'appeler **« ses mérites »** et d'en demander l'officialisation par une affiliation à la Résistance, que je vénère et respecte.

A mon sens, faire son devoir n'engendre aucun mérite : **c'est un dû à son prochain.**

Aujourd'hui installé à la tête d'une importante entreprise de Grenoble, mon employeur a su à maintes reprises apprécier mes connaissances professionnelles diverses et mes collègues de travail, la franche camaraderie qui préside entre nous et sans laquelle rien de valable ne peut être construit dans l'intérêt collectif.

Permettez-moi maintenant de vous présenter mon suppléant : Charles ALLOY. Agé de 57 ans, marié, père de 3 enfants de 8, 12 et 14 ans. En 1940, il participa au siège de Soissons. Fait prisonnier, il dut subir 5 ans de captivité. Cheminot depuis près de 30 ans, il est chef contrôleur à la gare S.N.C.F. de Grenoble où il fait l'admiration de ses camarades et de ses chefs par son bon esprit et son dévouement inlassables. Militant syndical de la C.G.T., il est, depuis plus de 10 ans, premier délégué suppléant à la gare de Grenoble. Homme intègre, il n'a jamais appartenu à un parti politique.

POURQUOI PATRIOTES, REPUBLICAINS, DEMOCRATIQUES et LAIQUES ? Suivant que le pouvoir émane de l'individu ou est issu de la démocratie, il engendre un régime différent : la royauté, la dictature, la république, etc. **Depuis 1789, la France a sans cesse recherché le pouvoir démocratique et la république.**

Ces conceptions auxquelles le peuple est si chèrement attaché sont, depuis ma plus tendre jeunesse, les miennes aussi, ainsi que celles de mon suppléant.

Par contre, un tel régime, bien que le plus beau, celui de l'expression populaire, par l'étalement du pouvoir qu'il provoque, se désagrège souvent, consécutivement aux conséquences de l'amoindrissement de l'autorité.

L'administration d'une bonne République nécessite NON des hommes de partis, pour la plupart liés à une discipline de vote imposée par leurs partis et, de ce fait, jouant un rôle de figurants qui n'ont **qu'à se soumettre ou se voir exclure, NON** des fanatiques impulsifs qui, dans une inconscience qui leur échappe, peuvent commettre des actes irréparables, mais des hommes aux connaissances humaines, économiques, sociales, civiques suffisantes, pour s'attaquer à tous les problèmes, sans être tributaires de personne, les proposer, les soutenir, les défendre sans répit à la tribune, dans l'intérêt général de la patrie : **des patriotes.**

Les patriotes républicains ne connaissent qu'une seule règle démocratique, celle de la justice : **la proportionnelle intégrale.**

Pour eux, respectueux de tous les cultes et de toutes les croyances, l'ETAT, pour être **juste,** se doit, tant à l'égard des cultes, des croyances, que de ceux qui les pratiquent, d'être intégralement et totalement neutre, donc LAIC.

LES LAICS SINCERES SONT DONC NI ANTI-ECCLESIASTIQUES NI ANTI-RELIGIEUX, et la plupart d'entre eux sont souvent chrétiens, protestants ou orthodoxes **mais ils ne cherchent pas pour autant à imposer leur croyance à autrui ou à la société.**

A la suite du coup du 13 mai 1958, bien que gravement malade, le 23 novembre 1958, je n'ai pu résister au désir de vous éclairer car je sentais bien que dans la conjoncture de l'époque LA PATRIE SE TROUVAIT GRAVEMENT EN DANGER MALGRE LA PRESENCE DU GENERAL DE GAULLE A LA TETE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Raison pour laquelle je me suis présenté aux élections législatives. Ma déficience physique trop grande et un amaigrissement de 21 kg me contraignirent à abandonner la propagande électorale, raisons pour lesquelles vous ne me vîtes point dans les réunions publiques et vous ne reçûtes pas davantage ma profession de foi. Seuls deux courts articles dans la presse attestèrent de mon point de vue. L'essentiel de mon opinion s'y trouve développé et en s'y reportant on constate que j'accordai peu de confiance aux gaullistes inconditionnels de l'U.N.R. — anciens R.P.F. — qui lassèrent et trahirent de Gaulle pour la plupart.

J'écrivai : « Qu'adviendrait-il de notre pays et de quoi seraient-ILS capables en l'absence du général de Gaulle ? »

Nous avons vu depuis — MEME SANS LE DEPART DE DE GAULLE — les événements que vous connaissez : SOUSTELLE, O.A.S. etc...

Aujourd'hui vous êtes appelés à élire une fois encore votre député et vous allez risquer d'être victimes des mêmes marchandages des partis qui, au 2e tour, S'IL Y EN A UN, se désisteront en vous abandonnant : QUELLE HONTE !

J'aurais pu, comme beaucoup, en parfait égoïste, (la voiture, l'appartement, la télé, etc...) vous abandonner **à un sort qui risque plus que jamais d'être grave et rempli de dangers.**

JE N'AI PU M'Y RESIGNER.

Courageusement, j'ai décidé de vous venir en aide, de vous éclairer et mon programme vous démontrera que je n'ai qu'un but, qu'un souci : **REFAIRE L'UNITE DU PAYS PAR UN VASTE EFFORT NATIONAL DE TOUTES LES CLASSES SOCIALES ET LABORIEUSES QUI DOIVENT EN BENEFICIER SANS DELAI ET PAR PRIORITE.**

A PRIORI, FAISONS UN TOUR D'HORIZON DE L'ŒUVRE DE LA LEGISLATURE SORTANTE.

1° **DE GAULLE, l'U.N.R. et les ELECTIONS LEGISLATIVES de 1958.**

La loi électorale édictée par le général de Gaulle a été violée par la plupart des U.N.R. dont M. Vanier.

Le Parlement a ensuite voté une **LOI D'AMNISTIE** pour éviter l'amende de 300 000 à 800 000 francs et la prison : quelle honte !

2° **LA GUERRE D'ALGERIE**

Le problème s'est un peu plus éternisé, nous avons tout laissé : un peu plus de victimes innocentes, un peu plus de deniers de l'**Etat.**

Il faut comprendre les Français d'Algérie : **ils ont cru en l'Algérie française.**

3° **LE GOUVERNEMENT GAULLISTE N'A PAS ETE SOCIAL : SA POLITIQUE EST CELLE DU GRAND CAPITAL.**

Souvenez-vous de la franchise de 3 000 francs sur les remboursements pharmaceutiques par la Sécurité sociale.

De la suppression de la retraite du combattant : quelques-uns s'en suicidèrent même !...

Par contre, le grand capital a prospéré à son seul profit et à son extension.

3° **LE REFERENDUM ET LES ELECTIONS LEGISLATIVES DE NOVEMBRE 1962.**

De Gaulle est revenu sur sa propre parole puisque c'est lui qui avait rédigé la Constitution de 1958 qui prévoit que le président de la République devait être élu en plus des Parlementaires, par les maires et les conseillers municipaux.

Beaucoup pensent qu'il a provoqué la modification de la Constitution pour avoir le motif d'une dissolution qu'il cherchait depuis longtemps, et afin de tenter d'avoir une majorité U.N.R. en présentant des candidats dans toutes les circonscriptions.

Les mêmes répliquent : « **ATTENTION AVEC L'U.N.R.** » !

Cette formation a fourni les hommes du 13 mai, ceux des Barricades, du 24 janvier 1960 et du putsch militaire du 22 avril 1961.

Que seront ceux qui restent ?

Pour ces motifs nous avons voté **NON,** mon suppléant et moi-même.

UN CANDIDAT SERIEUX DOIT SE LIVRER AU PREALABLE A UNE ENQUETE POPULAIRE.

JE VOUS PROPOSE :

LES PROJETS DE LOI DONT JE SUIS PRET A SAISIR L'ASSEMBLEE DANS L'INTERET DU PAYS :

1° Application du minimum vital à tous les fonctionnaires : certains ont des salaires de base de 30 000 à 35 000 francs par mois après plus de 20 ans de service : **cheminots, employés de la Sécurité sociale.**

2° Suppression de la gratuité de transport des cheminots. Cet avantage leur est évalué à 250 000 francs par an. Versement d'une prime annuelle de 100 000 francs. Droit à 5 000 kilomètres annuels de permis.

3° Révision des tarifs transports de marchandises S.N.C.F., certains atteignant 75 % de réduction.

4° Allocation d'un mois de congés payés à tous les salariés privés et publics. Il suffit que leurs employeurs n'aient pas à verser les charges sociales pour le mois de congé, **ce qui est un abus.**

5° Création d'un ministère Pensions et Retraites et de la banque du même nom. Centralisation et placement de tous les fonds : ouvriers, fonctionnaires, commerçants, paysans. Dans 30 à 35 ans, les héritiers des ayants droit n'auraient plus à verser tout en bénéficiant.

6° Abollition de la vignette automobile dont les fonds ne sont plus versés au Fonds national de solidarité vieillesse.

7° Suppression du ministère d'avoué. Les avoués deviennent des avoués plaidant. Les frais de justice diminuent de moitié.

8° Suppression des zones de salaires. En province, la vie est encore plus chère.

9° Réduction des frais de notaires. Un prix fixe par feuille notariée.

10° Dans un but d'effort économique national, réduction de 10 % de la surtaxe progressive, aux conditions suivantes :

— pour les commerçants, justifier que plus de 50 % de leurs approvisionnements proviennent d'un groupement d'achat.

— Pour les agriculteurs, justifier d'un remembrement terrien ou d'une superficie d'un seul tenant de 50 % de l'étendue de leurs terres.

— Pour les salariés, justifier de l'unité de leurs centrales ouvrières.

11° Réduction du service militaire à 18 mois. Un an de service militaire proprement dit. Six mois de formation professionnelle pour les sans métier, six mois de travaux aux œuvres d'Etat pour les professionnels.

12° Location-vente par l'Etat de logements économiques aux salariés avec prêt intégral. Pendant 5 ans, un loyer mensuel de 30 000 francs, par exemple, représente 1 800 000 francs. Donc 1 500 000 francs au titre Capital et 300 000 francs au titre intérêts. Ensuite, le « nouveau propriétaire » rembourse le Crédit Foncier : environ 200 000 francs pendant 15 ans et n'a plus a payer de loyer chaque mois.

13° Lancement d'un emprunt national afin de construire plus rapidement des écoles publiques.

14° Abollition totale des cartes de transporteurs routiers, d'affrêteurs, de groupeurs, entraînant une baisse d'au moins 5 à 10 % du coût de la vie.

15° Interdiction du cumul Emploi-Retraite au-dessus de 60 000 francs de revenu mensuel, plus 30 000 francs par personne à charge. Au choix de l'intéressé. En cas d'emploi, retraite temporairement versée au F.N.S. Vieillesse.

16° Augmentation de 50 % de la retraite Vieillesse Sécurité sociale.

17° Revalorisation de la retraite des anciens combattants aux revenus de moins de 30 000 francs par mois.

Et sur le plan général : refus de la création d'une **force de frappe.** Une large participation à tous les problèmes dépendant de la sauvegarde et de l'amélioration de la condition des ouvriers, fonctionnaires, commerçants, artisans, paysans.

VOTEZ et faites VOTER

pour le Candidat PATRIOTE REPUBLICAIN DEMOCRATIQUE ET LAIQUE

Aimé VERNET

Directeur administratif, commercial, comptable et juridique

Suppléant :

Charles ALLOY

Contrôleur-chef à la S.N.C.F.
Représentant syndical

IMP. DES DEUX-PONTS - GRENOBLE - 11-1962

Vu : Les Candidats.

Dépôt légal : 4e trimestre 1962